

TRAVAUX pour QUAI-OUEST

M. le MAIRE. - Lors des dernières crues des 12 et 13 Janvier écoulé, un des épis qui forme les travaux de protection provisoire sur la berge de la rive gauche de la Rivière Saint-Denis a été détruit en partie par les eaux. Je me suis rendu sur les lieux accompagné d'une Commission composée de Techniciens et d'Ingénieurs des Travaux Publics afin de faire chiffrer les crédits indispensables à la réfection de ces épis.

Le Service des Ponts et Chaussées ne fait connaître qu'il pourra entreprendre ces travaux qui comporteront:

1°) BERGE RIVE GAUCHE :

- a) Prolongement de 4 mètres environ du premier épi amont
- b) Renforcement de l'épi intermédiaire et colmatage de la brèche par ancrage dans la berge.
- c) Réparation des extrémités du 3ème épi
- d) Protection longitudinale de la berge par un gabionnage entre les épis;

2°) BERGE RIVE DROITE: Obturation de la brèche existant dans la digue de protection à l'aval du pont-route avec l'aide de gabions.

Les travaux nous coûteront 500.000 F. Je vous demande de me permettre de prélever ce crédit sur l'article Travaux du budget de la Commune pour l'année 1950. N'étant pas outillé pour exécuter ces travaux j'ai dû avoir recours aux Travaux Publics qui acceptent et réclament que le paiement des ouvriers se fasse au fur et à mesure que les travaux se poursuivent.

Il est indispensable que je vous fasse remarquer que ces ouvrages sont insuffisants pour résister à une forte crue.

La solution réside dans la construction d'une digue robuste pour la protection de la rive gauche amont et de travaux de maçonnerie au mortier de ciment pour ce qui est de la réparation de la brèche du mur d'aval rive droite.

Le montant de ces travaux qui ne pourraient être entrepris qu'après la saison des pluies s'élèverait à 6 millions de francs environ.

N'ayant pas actuellement les fonds nécessaires pour en assurer le financement, je vous demande de voter le principe.

Dès que les rentrées budgétaires nous le permettront ces travaux commenceront immédiatement.

Je mets aux voix:

1°) Le vote de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 F) pour travaux de protection provisoire sur la berge rive gauche de la Rivière St-Denis en amont du Pont route et sur la digue rive droite.

2°) Le vote de principe de SIX MILLIONS de FRANCS (6.000.000 F) pour construction d'une digue.

Adopté à l'unanimité.

*M. le Maire
Président de l'Assemblée
le 13 Mars 1950
le Secrétaire Général
le Chef de D^e d'Élégal
M. G. G. G.*

*Souffronne
M. Denis le 13 Mars 1950
P. le Préfet et par M^e
le secrétaire général
L. B. G.*